LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Application de la loi du 18 juillet 2025 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations et services fournis dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et dans les logements encadrés agréés.

La collecte des données s'effectue via le fichier Excel **« Template_ComPa_2027 »**, disponible sur le site du Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil :

👉 Accéder au fichier sur le site du Ministère

1. Remplir le fichier Excel

De manière générale, les colonnes blanches sont celles à compléter et les colonnes grises se remplissent automatiquement.

Nouveauté 2027 : vous avez désormais deux feuilles à renseigner, intitulées **« Prix d'hébergement - Ch 1 lit »** (chambres individuelles) et **« Prix d'hébergement - Autre »** (tous les autres types de logements). **Chaque service doit disposer de son propre fichier Excel, ce qui signifie qu'il faut compléter un fichier par numéro d'agrément.**

A. Données concernant votre service

Les informations générales relatives à votre service doivent être renseignées dans les cellules **B1 à B6** de la feuille **« Prix d'hébergement - Ch 1 lit »**. Le fonctionnement a été simplifié par rapport à l'année précédente :

- **Cellule B1** – Numéro d'agrément : sélectionnez votre numéro d'agrément dans la liste déroulante (cliquez sur la cellule, puis sur la flèche qui apparaît à droite).
- **Cellules B2** à **B4** – Nom du service, nom de l'organisme gestionnaire et localité : ces cellules se remplissent automatiquement dès que le numéro d'agrément est sélectionné. Elles ne sont pas modifiables.
- **Cellule B5** – Personne de contact : à renseigner manuellement.
- **Cellule B6** – Date de déclaration : à renseigner manuellement, au format date JJ/MM/AAAA (p.ex. 15/10/2026).

Sur la feuille **« Prix d'hébergement - Autre »**, les cellules B1 à B6 se remplissent automatiquement à partir de la première feuille : vous n'avez rien à y saisir.

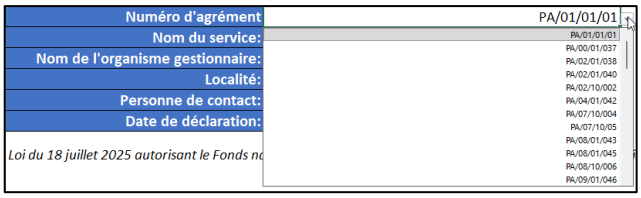

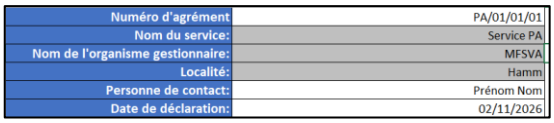

B. <u>Feuille « Prix d'hébergement - Ch 1 lit » – Tableau « Chambres individuelles »</u>

Cette feuille ne concerne que les chambres individuelles !

⚠ **Attention** : le remplissage du tableau commence **à partir de la ligne 11**.

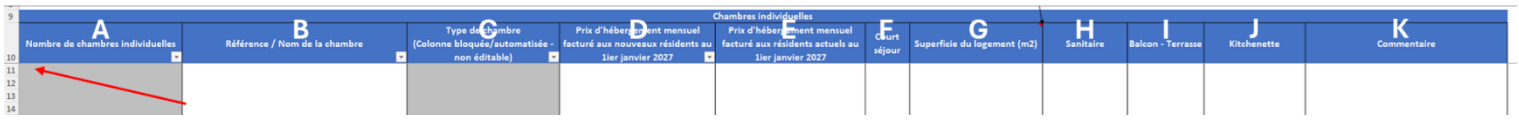

- **Colonne A : Nombre de chambres individuelles**

Dans la colonne A, le nombre de chambres est généré automatiquement au fur et à mesure que vous complétez la **colonne B**.

- **Colonne B : Référence / Nom de la chambre**

Dans la **colonne B**, vous devez indiquer la référence ou le nom de chaque chambre individuelle. Chaque chambre doit être renseignée séparément (vous pouvez utiliser des lettres ou des chiffres). Le fait de compléter cette colonne entraîne automatiquement le remplissage des **colonnes A et C**.

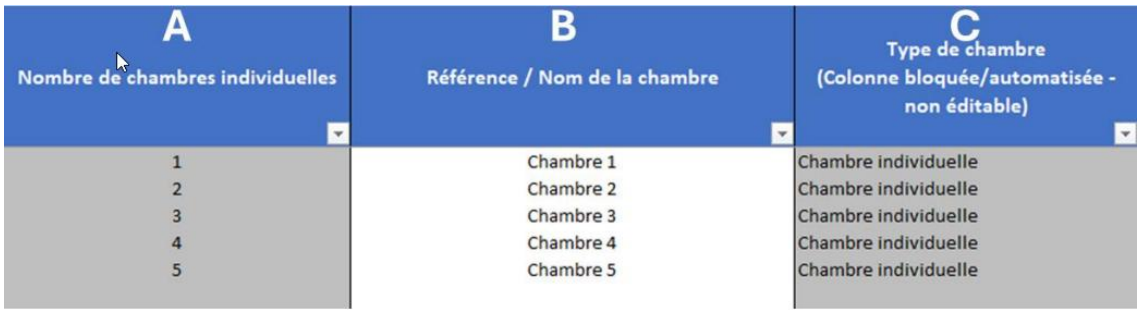

A Nombre de chambres individuelles	B Référence / Nom de la chambre	C Type de chambre (Colonne bloquée/automatisée - non éditable)
1	Chambre 1	Chambre individuelle
2	Chambre 2	Chambre individuelle
3	Chambre 3	Chambre individuelle
4	Chambre 4	Chambre individuelle
5	Chambre 5	Chambre individuelle

Attention à ne laisser aucune ligne vide : si c'est le cas, un message d'erreur apparaît dans la **colonne A**. Celui-ci disparaîtra une fois toutes les lignes correctement renseignées.

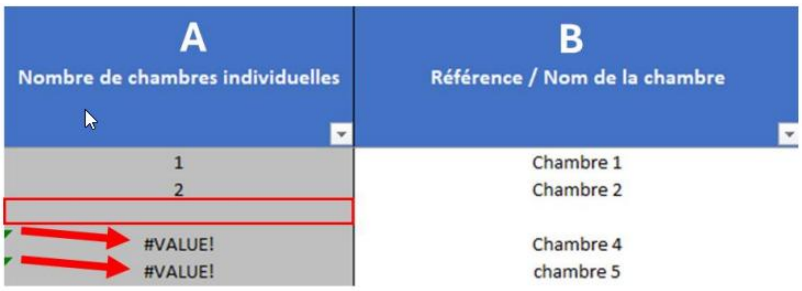

A Nombre de chambres individuelles	B Référence / Nom de la chambre
1	Chambre 1
2	Chambre 2
#VALUE!	Chambre 4
#VALUE!	chambre 5

- **Colonne C : Type de chambre**

La **colonne C** est bloquée/automatisée-non éditable et affiche uniquement la mention « Chambre individuelle », car seules les chambres individuelles sont prises en compte pour le calcul de la moyenne nationale.

- **Colonne D : Prix d'hébergement mensuel facturé aux nouveaux résidents au 1ier janvier 2027**

Pour permettre le calcul de la moyenne nationale, les gestionnaires des structures d'hébergement pour personnes âgées doivent renseigner, dans la **colonne D**, **le prix mensuel de chaque chambre individuelle** (listée séparément par numéro ou nom du logement) applicable au **1er janvier 2027 pour tout nouveau résident**.

Il est à préciser que le total du nombre de chambres individuelles par structure doit correspondre au nombre de chambres individuelles indiquées sur l'arrêté ministériel accordant l'agrément.

Selon la langue paramétrée dans votre Excel, le séparateur décimal peut être soit la **virgule (,)** soit le **point (.)**. Si le symbole **€** n'apparaît pas, cela signifie que le mauvais séparateur décimal a été utilisé. Dans tous les cas, il est indispensable de vérifier que le symbole **€** s'affiche correctement.

⚠ Il est en outre demandé de **ne pas utiliser de séparateur de millièmes** (le point pour distinguer les milliers), afin d'éviter toute erreur de lecture ou de calcul.

Prix d'hébergement mensuel facturé aux nouveaux résidents au 1ier janvier 2027	
2 000,00€	✓✓
2000.5	✗
2.000,50	✗

- **Colonne E : Prix d'hébergement mensuel facturé aux résidents actuels au 1ier janvier 2027**

Les gestionnaires des structures d'hébergement pour personnes âgées sont priés de renseigner, dans la **colonne E**, les prix d'hébergement mensuels de toutes les chambres individuelles (listées individuellement par numéro/nom du logement) applicables au 1ier janvier 2027 pour les **résidents actuels**.

- **Colonne F : Court séjour** ***(nouveauté 2027)***

Dans la **colonne F**, veuillez indiquer, via la liste déroulante, si la chambre individuelle est dédiée à l'hébergement cour séjour : **Oui / Non**. Le nombre total de courts séjours s'affiche automatiquement en haut de la feuille.

Nombre de chambres individuelles	3
Courts séjours	2

Court séjour
Oui
Non
Oui

Concernant l'hébergement pour une durée limitée (logements courts séjours) tels que prévu aux articles 1.5°. et 1.6.° et 11. paragraphe 3 de la loi modifiée du 23 août 2023 :

- Les logements courts séjours se situant dans des chambres individuelles dans les structures d'hébergement sont aussi à renseigner dans la feuille « Prix d'hébergement - Ch 1 lit » en indiquant aux colonnes D et E des prix d'hébergement mensuels (et non journaliers). Il est à indiquer « Oui » dans la colonne F (Court séjour). Vu que les logements courts séjours sont rarement occupés pendant un mois entier, le gestionnaire est prié d'indiquer le prix d'hébergement mensuel de base de la structure d'hébergement pour personnes âgées.

- **Colonne G : Superficie du logement (m²)**

Dans la **colonne G**, veuillez indiquer la superficie du logement à usage privatif du résident, **y compris** la salle de bains privative. Seules des valeurs numériques sont acceptées ; l'unité (m²) s'affiche automatiquement.

- **Colonnes H - Sanitaire** ***(nouveauté 2027)***

Veuillez choisir parmi les options suivantes :

- Lavabo
- Lavabo + WC
- Lavabo + WC + Douche
- Salle de bain communicante.

- **Colonne I – Balcon - Terrasse** ***(nouveauté 2027)***

Veuillez choisir parmi les options suivantes :

- Oui
- Non

- **Colonne J – Kitchenette** ***(nouveauté 2027)***

Veuillez choisir parmi les options suivantes :

- Oui
- Non

- **Colonne K : Commentaire** ***(nouveauté 2027)***

La **colonne K** permet d'ajouter, en texte libre, toute précision utile concernant la chambre (autres spécificités, situations particulières, etc.).

Contrôles

1. Un système de contrôle est intégré : il compare automatiquement la colonne A (nombre de chambres) et la colonne D (prix renseignés). En cas de divergence, un message d'erreur s'affichera à côté de la ligne « Nombre de chambres individuelles ».

Exemple 1 – sans message d'erreur :

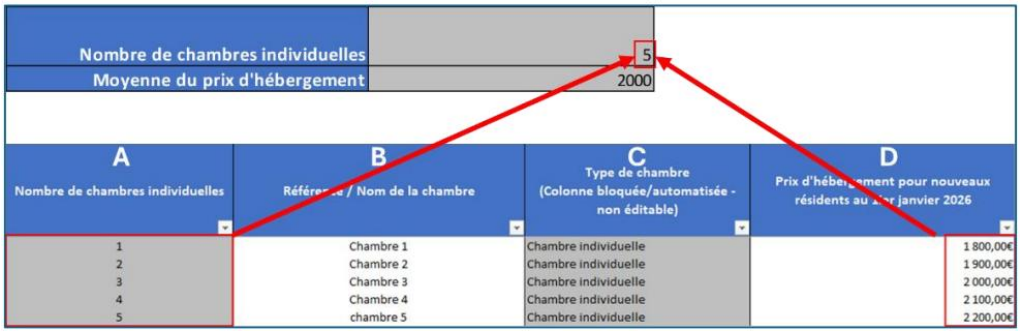

Nombre de chambres individuelles	5
Moyenne du prix d'hébergement	2000

A Nombre de chambres individuelles	B Référence / Nom de la chambre	C Type de chambre (Colonne bloquée/automatisée - non éditable)	D Prix d'hébergement pour nouveaux résidents au 1er janvier 2026
1	Chambre 1	Chambre individuelle	1 800,00€
2	Chambre 2	Chambre individuelle	1 900,00€
3	Chambre 3	Chambre individuelle	2 000,00€
4	Chambre 4	Chambre individuelle	2 100,00€
5	chambre 5	Chambre individuelle	2 200,00€

Exemple 2 – avec message d'erreur, oubli dans la **colonne D :**

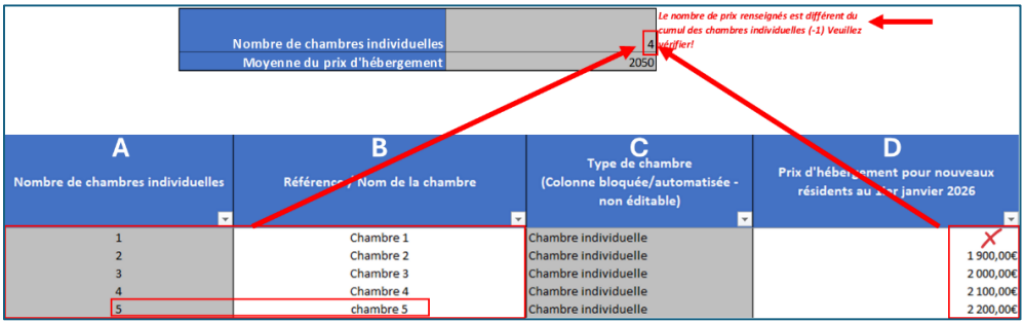

Nombre de chambres individuelles	4
Moyenne du prix d'hébergement	2050

A Nombre de chambres individuelles	B Référence / Nom de la chambre	C Type de chambre (Colonne bloquée/automatisée - non éditable)	D Prix d'hébergement pour nouveaux résidents au 1er janvier 2026
1	Chambre 1	Chambre individuelle	
2	Chambre 2	Chambre individuelle	1 900,00€
3	Chambre 3	Chambre individuelle	2 000,00€
4	Chambre 4	Chambre individuelle	2 100,00€
5	chambre 5	Chambre individuelle	2 200,00€

Exemple 3 – avec message d'erreur, oubli dans la **colonne B :**

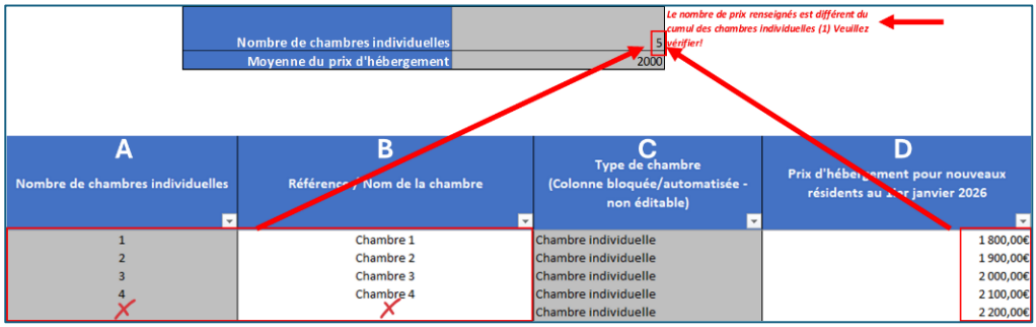

Nombre de chambres individuelles	5
Moyenne du prix d'hébergement	2000

A Nombre de chambres individuelles	B Référence / Nom de la chambre	C Type de chambre (Colonne bloquée/automatisée - non éditable)	D Prix d'hébergement pour nouveaux résidents au 1er janvier 2026
1	Chambre 1	Chambre individuelle	1 800,00€
2	Chambre 2	Chambre individuelle	1 900,00€
3	Chambre 3	Chambre individuelle	2 000,00€
4	Chambre 4	Chambre individuelle	2 100,00€
		Chambre individuelle	2 200,00€

2. Si un prix renseigné en colonne D est **inférieur à 1 000 €** ou **supérieur à 15 000 €**, un message de confirmation apparaît à droite du tableau (p.ex. « Êtes-vous certain que le prix d'hébergement pour nouveaux résidents au 1ier janvier 2027 est inférieur à 1000€ ? »). Veuillez alors vérifier la valeur saisie.

C. Feuille « Prix d'hébergement - Autre » – Tableau « Autres types de logements »

Cette feuille regroupe l'ensemble des logements qui ne relèvent pas des chambres individuelles.

⚠ **Attention** : le remplissage du tableau commence **à partir de la ligne 11**.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
9	Autres type de logements									
10	Nombre de logements (Colonne bloquée/automatisée - non éditable)	Référence / Nom du logement	Type de logement	Prix d'hébergement facturé (par logement) aux nouveaux résidents au 1ier janvier 2027	Prix d'hébergement facturé (par logement) aux résidents actuels au 1ier janvier 2027	Superficie du logement (m²)	Sanitaire	Balcon - Terrasse	Kitchenette	Commentaire
11										
12										
13										

- **Colonne A : Nombre de logements**

Fonctionnement identique à la **colonne A** de la feuille « Prix d'hébergement - Ch 1 lit ».

- **Colonne B : Référence / Nom du logement**

Fonctionnement identique à la **colonne B** de la feuille « Prix d'hébergement - Ch 1 lit ».

- **Colonne C : Type de logement**

La **colonne C** n'est pas automatisée. Vous devez renseigner manuellement le type de logement à partir d'une liste prédéfinie. Pour indiquer le type de logement, sélectionnez la cellule, puis utilisez la liste déroulante afin de choisir parmi les options suivantes :

- Chambre 2 lits
- Appartement 1 lit
- Appartement 2 lits
- Oasis (5 à 9 lits)

Le nombre de logements par type s'affiche automatiquement en haut de la feuille.

- **Colonne D : Prix d'hébergement facturé (par logement) aux nouveaux résidents au 1ier janvier 2027**

Fonctionnement identique à la **colonne D** de la feuille « Prix d'hébergement - Ch 1 lit ». Pour les chambres et appartements à deux lits, le prix d'hébergement mensuel à indiquer correspond à une occupation double, et non au prix d'hébergement d'une occupation simple.

- **Colonne E : Prix d'hébergement facturé (par logement) aux résidents actuels au 1ier janvier 2027**

Fonctionnement identique à la **colonne E** de la feuille « Prix d'hébergement - Ch 1 lit ». Pour les chambres et appartements à deux lits, le prix d'hébergement mensuel à indiquer correspond à une occupation double, **et non au prix d'hébergement d'une occupation simple.**

- **Colonne F : Superficie du logement (m²)**

Fonctionnement identique à la **colonne G** de la feuille « Prix d'hébergement - Ch 1 lit ».

- **Colonnes G - Sanitaire** ***(nouveauté 2027)***

Veuillez choisir parmi les options suivantes :

- Lavabo

- Lavabo + WC
- Lavabo + WC + Douche
- Salle de bain communicante.

- **Colonne H – Balcon - Terrasse** ***(nouveauté 2027)***

Veuillez choisir parmi les options suivantes :
- Oui
- Non

- **Colonne I – Kitchenette** ***(nouveauté 2027)***

Veuillez choisir parmi les options suivantes :
- Oui
- Non

- **Colonne J : Commentaire** ***(nouveauté 2027)***

D. Remarques – cas particuliers

- **Pour les Logements encadrés :**

Concernant les logements abordables ou autres formes d'hébergement où le prix d'hébergement est déterminé en fonction du revenu du résident :

- Le gestionnaire est prié d'indiquer aux colonnes C et D de la feuille « Prix d'hébergement - Autre », le type de logement ainsi que les prix d'hébergement de base appliqués en général tels que renseignés sur le registre public. Il est à préciser à la colonne J (Commentaire) : prix variables selon revenus des résidents. Si le gestionnaire est dans l'impossibilité d'indiquer de prix, un explicatif est à joindre à l'envoi mail de dépôt.

2. Dépôt/envoi du fichier Excel

Le fichier Excel doit être déposé/envoyé jusqu'au plus tard le :

13 novembre 2026

Les gestionnaires des logements encadrés pour personnes âgées sont priés de renvoyer le fichier Excel rempli à l'adresse suivante : registre@fm.etat.lu.

Les gestionnaires des structures d'hébergement sont priés d'effectuer le dépôt (téléchargement) du fichier Excel via l'application FM-SPA dans l'onglet 10 : https://fmspa.intranet.etat.lu. Le dépôt (téléchargement) ne sera possible qu'à partir du **2 novembre 2026.** .

Nous vous prions de bien vouloir tester au préalable votre connexion à l'application https://fmspa.intranet.etat.lu afin de vérifier que votre accès fonctionne correctement. Si ce n'est pas le cas, veuillez-nous en informer à l'adresse suivante : registre@fm.etat.lu. Vous trouverez ci-dessous un explicatif précisant comment effectuer le dépôt via l'application FM-SPA.

Les gestionnaires sont priés de respecter l'échéance fixée, car le calcul de la moyenne nationale ne peut être réalisé qu'à partir des données fournies par l'ensemble des structures d'hébergement visées.

‼ Attention ‼ : Afin de garantir un calcul correct et cohérent de la moyenne nationale, tous les fichiers Excel actuellement enregistrés dans l'onglet « 10. Complément » de l'application FM-SPA seront supprimés le:

15 octobre 2026

- **Connexion à l'application FM-SPA**

Veuillez vous connecter à l'application FM-SPA via https://fmspa.intranet.etat.lu avec votre produit Luxtrust.

- **Dépôt du fichier Excel dans le service concerné**

Sélectionnez la structure d'hébergement pour laquelle vous voulez déposer un fichier Excel.

- Statut « Publié » : cliquez sur « Mettre à jour ». Le statut passera automatiquement à « Mis à jour », et vous pourrez procéder au dépôt du fichier (explications ci-dessous).
- Statut « Mis à jour » : vous pouvez directement déposer le fichier (explications ci-dessous).
- Statut « À mettre à jour » : si l'onglet 10 est bloqué, vous devez d'abord soumettre vos corrections. Après validation par un agent du Ministère, l'onglet sera débloqué.

Une fois le service sélectionné, rendez-vous à l'onglet 10 (1) et cliquez sur le symbole permettant de déposer un document (2) :

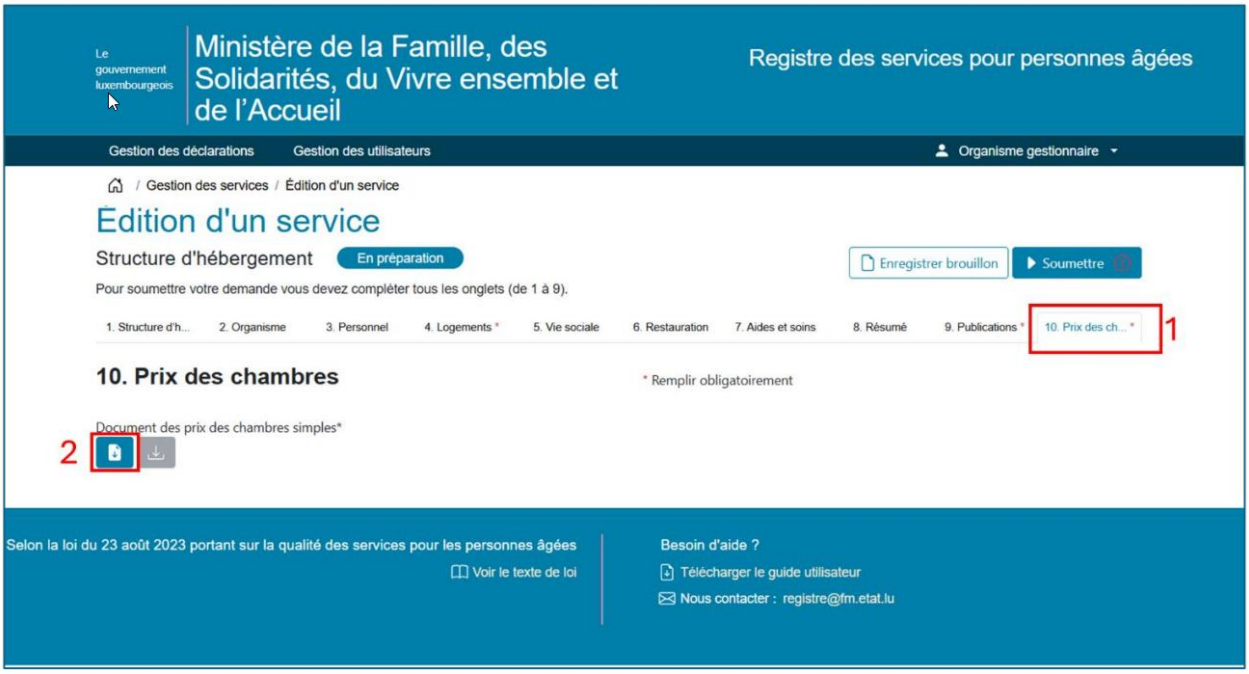

Vous sélectionnez (1) le fichier que vous avez rempli et ensuite vous devez valider son dépôt (2) dans l'application FM-SPA.

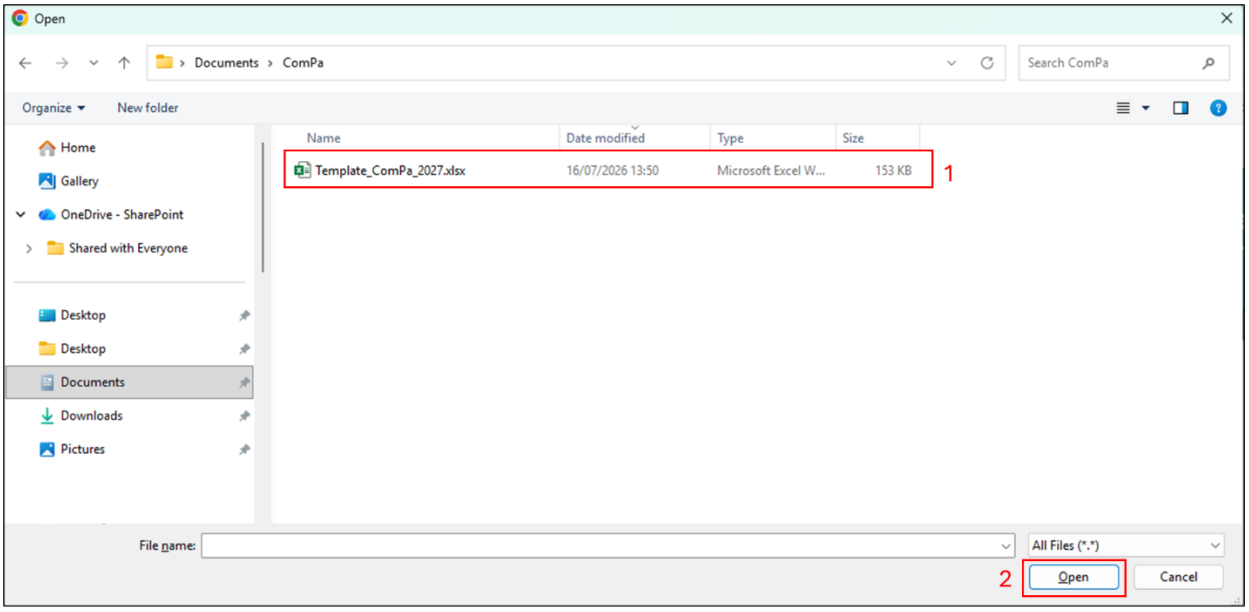

Si le fichier Excel a été rempli correctement, vous devriez obtenir un tableau reprenant la **colonne B**, la **colonne D** et la **colonne E.**

Avant de soumettre vous pouvez vérifier si le total des chambres individuelles est bien correct (cf. ci-dessous pour voir les erreurs potentielles). À la fin du tableau, vous avez un total reprenant toutes les lignes ajoutées dans l'Excel. Si selon vous tout est complet, vous pouvez cliquer sur le bouton « Soumettre ».

Numéro d'agrément	PA/01/01/01
Nom du service:	Service PA
Nom de l'organisme gestionnaire:	MFSVA
Localité:	Hamm
Personne de contact:	Prénom Nom
Date de déclaration:	02/11/2026

Nombre de chambres individuelles	5
Courts séjours	2
Moyenne du prix d'hébergement	4020
Année	2027

Loi du 18 juillet 2025 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations et services fournis dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et dans les logements encadrés agréés.

Chambres individuelles					
Nombre de chambres individuelles	Référence / Nom de la chambre	Type de chambre (Colonne bloquée/automatisée - non éditable)	Prix d'hébergement mensuel facturé aux nouveaux résidents au 1ier janvier 2027	Prix d'hébergement mensuel facturé aux résidents actuels au 1ier janvier 2027	Court séjour
1	chambre 1	Chambre individuelle	4 500,00€	4 400,00€	Oui
2	chambre 2	Chambre individuelle	4 200,00€	4 100,00€	Non
3	chambre 3	Chambre individuelle	4 700,00€	4 600,00€	Oui
4	chambre 4	Chambre individuelle	4 700,00€	4 600,00€	Non
5	chambre 5	Chambre individuelle	2 000,00€	1 900,00€	Non

Document des prix des chambres simples*

Référence / Nom de la chambre	Prix d'hébergement pour nouveaux résidents au 1er janvier 2027	Prix d'hébergement facturé aux résidents actuels au 1er janvier 2027
chambre 1	4500.00 €	4400.00 €
chambre 2	4200.00 €	4100.00 €
chambre 3	4700.00 €	4600.00 €
chambre 4	4700.00 €	4600.00 €
chambre 5	2000.00 €	1900.00 €

Total : 5

Avant de soumettre, veuillez vérifier ces sources d'erreur potentielles :

- Vous avez utilisé un séparateur de millièmes : le code d'erreur NaN € sera affiché.

Prix d'hébergement mensuel facturé aux nouveaux résidents au 1ier janvier 2027
4.500,50
4 200,00€
4 700,00€
4 700,00€
2 000,00€

Prix d'hébergement pour nouveaux résidents au 1er janvier 2027
NaN €
4200.00 €
4700.00 €
4700.00 €
2000.00 €

- Vous avez oublié de renseigner un prix : le prix de cette chambre sera affiché à 0.00€.

Numéro d'agrément	PA/01/01/01
Nom du service:	Service PA
Nom de l'organisme gestionnaire:	MFSVA
Localité:	Hamm
Personne de contact:	Prénom Nom
Date de déclaration:	02/11/2026

Nombre de chambres individuelles	4
Courts séjours	3
Moyenne du prix d'hébergement	3900
Année	2027

Loi du 18 juillet 2025 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations et services fournis dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et dans les logements encadrés agréés.

			Chambres individuelles	
Nombre de chambres individuelles	Référence / Nom de la chambre	Type de chambre (Colonne bloquée/automatisée - non éditable)	Prix d'hébergement mensuel facturé aux nouveaux résidents au 1ier janvier 2027	Prix d'hébergement mensuel facturé aux résidents actuels au 1ier janvier 2027
1	chambre 1	Chambre individuelle		
2	chambre 2	Chambre individuelle	4 200,00€	4 100,00€
3	chambre 3	Chambre individuelle	4 700,00€	4 600,00€
4	chambre 4	Chambre individuelle	4 700,00€	4 600,00€
5	chambre 5	Chambre individuelle	2 000,00€	1 900,00€

Document des prix des chambres simples*

⚠ Attention, ce fichier contient des prix à 0€ ou nuls. Veuillez revérifier vos données avec le tableau ci-dessous.

Référence / Nom de la chambre	Prix d'hébergement pour nouveaux résidents au 1er janvier 2027	Prix d'hébergement facturé aux résidents actuels au 1er janvier 2027
chambre 1	0.00 €	0.00 €
chambre 2	4200.00 €	4100.00 €
chambre 3	4700.00 €	4600.00 €
chambre 4	4700.00 €	4600.00 €
chambre 5	2000.00 €	1900.00 €

Total : 5

- Vous avez oublié de renseigner une chambre : seules 4 des 5 chambres sont visibles dans l'application.

Numéro d'agrément	PA/01/01/01
Nom du service:	Service PA
Nom de l'organisme gestionnaire:	MFSVA
Localité:	Hamm
Personne de contact:	Prénom Nom
Date de déclaration:	02/11/2026

Nombre de chambres individuelles	5
Courts séjours	3
Moyenne du prix d'hébergement	3940
Année	2027

Loi du 18 juillet 2025 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations et services fournis dans les structures d'hébergement pour personnes âgées et dans les logements encadrés agréés.

Chambres individuelles				
Nombre de chambres individuelles	Référence / Nom de la chambre	Type de chambre (Colonne bloquée/automatisée - non éditable)	Prix d'hébergement mensuel facturé aux nouveaux résidents au 1ier janvier 2027	Prix d'hébergement mensuel facturé aux résidents actuels au 1ier janvier 2027
1	chambre 1	Chambre individuelle	4 100,00€	4 200,00€
2	chambre 2	Chambre individuelle	4 200,00€	4 100,00€
3	chambre 3	Chambre individuelle	4 700,00€	4 600,00€
4	chambre 4	Chambre individuelle	4 700,00€	4 600,00€
			2 000,00€	1 900,00€

10. Complément

* Remplir obligatoirement

Document des prix des chambres simples*

Référence / Nom de la chambre	Prix d'hébergement pour nouveaux résidents au 1er janvier 2027	Prix d'hébergement facturé aux résidents actuels au 1er janvier 2027
chambre 1	4100.00 €	4200.00 €
chambre 2	4200.00 €	4100.00 €
chambre 3	4700.00 €	4600.00 €
chambre 4	4700.00 €	4600.00 €

Total : 4

Pour toute question complémentaire n'hésitez pas à contacter le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil via l'adresse suivante : registre@fm.etat.lu